



TITRE PROFESSIONNEL ASSISTANT DE VIE AUX FAMILLES (ADVF)

Titre de niveau 3 délivré par le Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'insertion.

Arrêté du 4 juillet 2023 relatif au titre professionnel d'assistant de vie aux familles

RNCP 37715

Date d'échéance de l'enregistrement 05/07/2028

UN TITRE ADVF POUR QUI ?

Pour les salariés, demandeurs d'emploi ou personnes en reconversion professionnelle sans limite d'âge ni de statut.

Le titre professionnel ADVF est organisé en 3 blocs de compétences, avec possibilité de se former à 1, 2 ou 3 blocs selon le projet personnel de formation.

Aucun niveau de qualification (diplôme) n'est requis pour entrer en formation, il sera toutefois demandé au candidat :

- Un projet professionnel, validé par le site de formation (dossier de candidature, entretien de sélection).
- Une maîtrise des savoirs fondamentaux : lecture, écriture et calcul.
- Une santé physique et psychologique compatible avec l'exercice du métier.

ACCÈS EN FORMATION

Entretien de positionnement



Avant l'entrée en formation, le centre de formation agréé réalisera avec chaque candidat un entretien de positionnement qui permettra de définir, selon son expérience, sa formation et son projet professionnel, un parcours de formation personnalisé et adapté à ses besoins.

Délai d'accès



Un délai d'accès de 1 semaine minimum est nécessaire entre la demande du bénéficiaire et le début de formation.

UN TITRE ADVF POUR DÉVELOPPER DES SAVOIR-FAIRE

L'assistant de vie aux familles (ADVF) contribue au bien-être des personnes au sein de leur foyer en respectant leur dignité, leur intégrité, leur vie privée et leur sécurité.

Afin de permettre aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap de maintenir leur autonomie et de continuer à vivre à domicile, l'ADVF met en œuvre les gestes et les techniques appropriés pour les aider, dans le respect de l'intimité et à l'écoute de la personne.

Il assure la garde de l'enfant à domicile.

UN TITRE ADVF POUR APPRENDRE

La formation est découpée en 3 blocs, pour une durée totale de 425h. L'organisation modulaire de la formation permet des allègements de parcours selon les acquis des candidats (diplômes antérieurs)

Bloc 1. Entretenir le logement et le linge d'un particulier

Établir une relation professionnelle dans le cadre d'une prestation d'entretien chez un particulier.

Entretenir le logement avec les techniques et les gestes professionnels appropriés.

Prévenir les risques domestiques et travailler en sécurité au domicile d'un particulier.

Entretenir le linge avec les techniques et les gestes professionnels appropriés.

Bloc 2. Accompagner la personne dans ses activités essentielles du quotidien et dans ses projets

Établir une relation professionnelle avec la personne aidée et son entourage.

Prévenir les risques, mettre en place un relais et faire face aux situations d'urgence dans le cadre d'une prestation d'accompagnement.

Aider la personne dans la réalisation de ses projets et à maintenir un lien social.

Aider la personne à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer.

Aider la personne lors des courses, de la préparation et de la prise des repas.

Adapter son intervention à la personne en situation de handicap.

Bloc 3. Assurer le relais du parent dans la garde de l'enfant à domicile

Définir avec le parent le cadre de l'intervention auprès de l'enfant.

Prévenir les risques et assurer la sécurité de l'enfant.

Accompagner l'enfant dans ses apprentissages de base, dans sa socialisation et lors de ses activités.

Mettre en œuvre les gestes et les techniques professionnels appropriés lors des levers et couchers, de la toilette, de l'habillage et des repas.

UNE FORMATION ADVF VALIDÉE

Pour obtenir le titre professionnel complet, il faut avoir validé les 3 blocs de formation. En cas de validation partielle, le bénéfice d'un bloc validé est conservé.

Le titre de niveau 3 délivré par le Ministère de l'Emploi s'obtient après :

- Une épreuve de mise en situation professionnelle réelle et reconstituée.
- Un dossier professionnel (DP) du candidat + un entretien avec le jury de validation.

UNE FORMATION ADVF ACCESSIBLE

- 8 à 15 participants
- 425h en centre de formation pour les salariés en contrat de professionnalisation ou les personnes en reconversion professionnelle. Coût de la formation pour un parcours complet : 5.100 €.
- 399h pour les demandeurs d'emploi dans le cadre de la préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC, POEI).

Entrée en formation possible 3 fois par an

Formation éligible au CPF, aux financements publics ou contrat de professionnalisation.

UN TITRE ADVF POUR CONTINUER

- Accès direct à l'emploi

UN TITRE ADVF POUR RÉUSSIR



Taux de satisfaction (2024-2025) : 100 %

Taux de réussite à l'examen (2024-2025) : 100 %

Taux d'insertion à la sortie de la formation (2024-2025) : 100%

AIRE FORMATION, C'EST :

- Un réseau de professionnels qui intervient tout au long de la formation pour partager son expérience de terrain.
 - Une pédagogie active basée sur le travail de groupe, le projet et la pratique.
- Un suivi individualisé grâce à la disponibilité et au professionnalisme des formateurs.
 - Des équipements performants : plateaux techniques, salle informatique.
 - Possibilité de restauration sur place (cantine scolaire).
- Bâtiments et formations accessibles aux personnes en situation de handicap.



POUR TOUS RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION
prendre contact avec le Centre de formation

52 rue d'Isbergues
62120 Aire sur la Lys



aire-formation@cneap.fr
www.lycee-saintemarie.fr

n° de déclaration d'activité :
3162042062



MAJ-12/2025